



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 48

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-François	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	COURGEY	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Mélanie BALSON	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Catherine HERVIEU	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Désignation d'un représentant de la Ville de Dijon au sein de l'INSPE (Institut supérieur du professorat et de l'éducation de Bourgogne)**

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bourgogne (INSPE de Bourgogne) est une composante de l'université de Bourgogne envisagée comme un pôle dédié à l'éducation, la formation, l'enseignement, et la culture, aux missions étendues en matière de formation et de recherche. Il rassemble en son sein les principaux acteurs de l'université de Bourgogne dans le domaine de la formation, de l'éducation et de la culture. Il se distribue sur cinq sites territoriaux (Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon et Nevers) permettant une équité territoriale préservée dans l'accès aux formations du supérieur.

Il organise et assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers de la culture et de la formation, aux métiers du professorat et de l'éducation. Il conduit également les actions de formation continue des personnels de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. L'INSPE comprend un laboratoire de recherche, l'Institut de Recherche sur l'Education (IREDU). Il comptait 2073 étudiants en 2022-2023.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales souligne qu'il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par ailleurs, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

En vertu de l'article 5 des statuts de l'INSPE, le conseil de l'Institut est composé de 30 membres dont 10 personnalités extérieures au titre desquelles doit être désigné un représentant d'une collectivité territoriale. Réuni deux fois par an, le conseil administre l'INSPE. A ce titre, il délibère sur les orientations de développement de l'INSPE en matière de formation et de recherche, sur la campagne d'emplois, adopte les règles relatives aux examens et approuve le document annuel d'orientation politique.

Suite au courrier du 8 janvier dernier de Madame la Directrice de l'Institut National Supérieur du professorat et de l'éducation sollicitant la Ville pour la désignation d'un-e représenant-e parmi les personnalités extérieures appelées à siéger au conseil de l'Institut, il vous est proposé de désigner Monsieur Franck LEHENOFF en tant que représentant de la Ville de Dijon pour siéger au Conseil de l'Institut.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de procéder à la désignation de Monsieur Franck LEHENOFF en tant que représentant de la Ville de Dijon pour siéger au Conseil de l'Institut.

SCRUTIN	POUR : 54	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	